

## INFORMATION AUX PARENTS

### Campagne de dépistage par tests salivaires organisée par l'académie de Dijon

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'une opération de dépistage par tests salivaires sera conduite à l'école

le mardi 30 mars et le jeudi 1<sup>er</sup> avril en commençant par les élèves les plus jeunes. Les élèves de Maternelle et peut-être quelques élèves d'Elémentaire seront testés le mardi, les autres le seront le jeudi.

Vous avez précédemment donné votre accord pour que votre enfant bénéficie d'un test salivaire.

Pour rappel, l'analyse des tests salivaires est effectuée par un laboratoire de biologie médicale. Le résultat du test de votre enfant vous sera communiqué dans un délai maximal de 24 heures.

Les directeurs d'école reçoivent le total de cas confirmés, mais aucune donnée nominative.

**En cas de test positif je vous remercie de bien vouloir m'en informer au plus tôt par mail à [0891050h@ac-dijon.fr](mailto:0891050h@ac-dijon.fr) ou par sms au 06 35 32 79 73.**

Pour votre information, et dans le cadre des opérations de contact-tracing en milieu scolaire, les médecins conseillers techniques départementaux de l'éducation nationale (ou tout autre personnel de santé désigné par l'autorité académique et tenu lui aussi par le secret médical), seront eux aussi destinataires des résultats des tests.

Migennes, le 26/03/2021.

Le directeur



Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidaritessante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Réfèrent en protection des données – Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique [sidep-rgpd@sante.gouv.fr](mailto:sidep-rgpd@sante.gouv.fr).

Les données de votre enfant peuvent être conservées par le professionnel de santé pour une durée de trois mois afin de permettre le respect des obligations réglementaires en termes de traçabilité du test. A l'issue de ce délai, les données de votre enfant seront supprimées. Une copie pourra être archivée pendant le délai légal aux fins de constatation, d'exercice ou de défense des droits en justice.